

## Communiqué de presse

Nanterre, le 08 décembre 2025

### LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AVEC UN NOUVEL APPEL À PROJETS 2026

Après l'adoption en 2023 d'une stratégie ambitieuse et pluriannuelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département des Hauts-de-Seine poursuit et amplifie son engagement. Il lance aujourd'hui un nouvel appel à projets destiné aux associations et fondations œuvrant en faveur de l'égalité femmes-hommes sur le territoire alto-séquanais. Les structures intéressées ont jusqu'au 13 mars 2026 à minuit pour déposer leur candidature.

#### Une stratégie départementale structurante et durable

Fidèle à ses engagements, le Département a déjà mis en œuvre plusieurs actions majeures pour soutenir les femmes et lutter contre les inégalités. Sa stratégie s'articule autour de trois axes prioritaires : **renforcer la promotion de l'égalité des chances**, notamment via le programme « Femmes des Hauts-de-Seine », qui vise à soutenir les femmes, dans tous les domaines d'intervention du Département, dans leurs parcours éducatifs, professionnels, sportifs et culturels, en particulier les plus jeunes et les plus vulnérables ; **sensibiliser les jeunes, garçons et filles, à l'égalité entre les femmes et les hommes**, dans la culture du respect ; **confirmer la mobilisation contre les violences faites aux femmes et pour l'aide aux victimes**, matérialisée notamment par la création de l'Observatoire départemental des violences.

#### Un appel à projets pour agir au plus près des besoins du territoire

Le Département des Hauts-de-Seine lance un appel à projets destiné exclusivement aux associations et fondations à but non lucratif, justifiant d'un bilan comptable 2024, et dont les projets proposés devront avoir une portée supra-communale (couverture d'au moins deux communes du territoire). Les initiatives proposées devront contribuer de manière concrète et mesurable à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, en répondant à au moins l'un des objectifs prioritaires définis par le Département :

##### 1) Développer l'éducation numérique auprès des collégiens des Hauts-de-Seine

Les projets pourront avoir pour objectifs de :

- **Lutter contre le cyberharcèlement** à caractère sexiste ou sexuel ;
- **Prévenir les atteintes à la vie privée en ligne** ;
- Sensibiliser autour d'actions d'**éducation à l'image et aux réseaux sociaux**, à travers le prisme de l'égalité femmes-hommes.

##### 2) Prévenir les violences sexistes et sexuelles chez les jeunes

L'objectif est de contribuer à l'émergence d'une culture du respect et à lutter contre les comportements violents.

### **3) Favoriser l'insertion professionnelle des femmes, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville**

Les projets pourront avoir pour objectifs de sensibiliser **les femmes à l'entrepreneuriat**, pour lever les autocensures et renforcer la confiance en soi, ou de proposer des parcours d'accompagnement ou de **mentorat**.

Ces projets doivent permettre de renforcer l'autonomie économique des femmes et de faciliter leur accès à des opportunités professionnelles durables.

### **4) Développer la pratique sportive des adolescentes et des femmes notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, et la mixité filles/garçons dans les pratiques culturelles et l'accès aux lieux culturels**

#### **Conditions et accompagnement financier**

**Le Département des Hauts-de-Seine accompagne les porteurs de projets à travers un dispositif de soutien financier pouvant atteindre 15 000 €. Les subventions accordées couvrent jusqu'à 80 % des dépenses éligibles, dans la limite du plafond de 15 000 €. Seules** les dépenses de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du projet — telles que les frais de personnel, le matériel, les déplacements ou les actions de communication — peuvent être prises en charge. Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles. Le financement est versé en deux étapes : une première tranche correspondant à 50 % du montant attribué est débloquée après la signature de la convention liant la structure au Département ; le solde est versé à l'issue du projet, après l'examen d'un bilan complet comprenant les dépenses engagées ainsi qu'une évaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre. Les projets doivent par ailleurs présenter une démarche d'évaluation structurée, reposant sur des indicateurs de suivi et d'impact, afin de garantir la qualité et la pertinence des actions financées.

#### **Pour plus d'informations :**

[https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user\\_upload/Appels-a-projets/Reglement-Appel-a-projets-equalite-femmes-2026.pdf](https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Appels-a-projets/Reglement-Appel-a-projets-equalite-femmes-2026.pdf)

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/nos-engagements/equalite-femmes-hommes/programme-femmes-des-hauts-de-seine/appel-a-projets-2026>

#### **Contact presse**

**Laura Nhari**  
06 50 62 33 82 / [Inhari@hauts-de-seine.fr](mailto:Inhari@hauts-de-seine.fr)